

# Rapport annuel 2007

# 1 Sommaire

<b>1</b>	<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Avant-propos du Président</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Résumé</b>	<b>4</b>
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
<b>4</b>	<b>Comptes annuels</b>	<b>5</b>
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Comptes d'exploitation	7
<b>5</b>	<b>Annexe</b>	<b>9</b>
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion/droit à la signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Gérant	10
5.1.4.3	Expert	10
5.1.4.4	Organe de contrôle	10
5.1.4.5	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Evolution de l'effectif des assurés/retraités	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	12
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	13
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26	13
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	13
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	14
5.3.3.1	Evaluation	14
5.3.3.2	Tenue de la comptabilité et présentation des comptes	14
5.4	Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	15
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	15
5.4.2	Développement et rémunération du capital de prévoyance	15
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance	15
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	15
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	15
5.4.4	Evolution du capital de couverture pour les retraités	15
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	16
5.4.6	Bases techniques	16
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	16
5.5	Explications relatives aux placements	18
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	18
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	18
5.5.3	Structure des placements selon OPP2	18
5.5.4	Extension des possibilités de placement sur la base du résultat du rapport (art. 59 OPP2)	19
5.5.5	Produits financiers dérivés en cours	20
5.5.6	Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending	20
5.5.7	Opérations de change à terme	20
5.6	Demandes de l'autorité de surveillance	20
5.7	Autres informations relatives à la situation financière	20

5.8	Faits marquants après la clôture des comptes	20
5.9	Rapports	21
5.9.1	De l'organe de contrôle	21
5.9.2	De l'expert agréé	22
5.10	Données statistiques	23
5.10.1	Evolution de l'effectif des assurés/retraités	23
5.10.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	24
5.10.2	Evolution du bilan	25
5.10.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	26
5.10.4	Evolution du rendement total des placements	27
5.10.5	Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété	27

## 2 Avant-propos du Président

2007 a été une année fructueuse pour GaleniCare Fondation de prévoyance, qui, avec un bénéfice de CHF 496'000, a été pour la première fois en mesure de dégager des fonds libres. La réserve de fluctuation de valeurs de CHF 9,3 millions représentait 12% au 31 décembre 2007, atteignant ainsi sa valeur cible pour la première fois. Le degré de couverture s'est quant à lui inscrit à 112.6%.

Ce résultat a pu être obtenu grâce à la solidité du rendement global, de 2.74%, un chiffre à mettre en rapport avec le rendement moyen donné par la comparaison de performances des institutions de prévoyance suisses de l'ASIP (1.8%) et avec l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (2.1%). En d'autres termes, en dépit du contexte peu favorable, notre politique de placement nous a permis de réaliser un rendement supérieur à la moyenne!

La prudence dont nous avons fait preuve en la matière porte maintenant ses fruits, de même que les réserves que nous avons constituées ces dernières années. Les caisses de pension sont touchées de plein fouet par la crise financière mondiale. La situation actuelle montre de façon on ne peut plus claire l'importance de mener une politique de placement prudente et diversifiée et de constituer des réserves. Au premier trimestre, GaleniCare Fondation de prévoyance a affiché un résultat négatif de - 4.09%: s'il est resté meilleur que la moyenne – l'indice Credit Suisse s'étant inscrit à -4.7% – il n'en a pas moins représenté un net recul. Jusqu'ici, notre fondation de prévoyance n'a pas eu à subir de conséquences trop lourdes de la crise sur les marchés financiers, grâce à son degré élevé de couverture. Nous garantissons à nos assurés que le placement de leurs capitaux est sûr et qu'il le restera, même s'il devait se produire d'autres crises. Toutefois, nous n'en espérons pas moins une prompte reprise des marchés, qui nous permettra de réaliser des rendements à nouveau positifs.

Le développement de GaleniCare Fondation de prévoyance a également été conséquent en 2007, avec une augmentation du nombre d'assurés actifs d'environ 12%, à 1'334. L'âge moyen – peu élevé – de ces derniers, inchangé par rapport à l'année dernière, est de 36 ans et 5 mois. Quant au nombre de retraités, s'il a légèrement augmenté, passant de 15 à 17, il reste très faible.

J'adresse mes sincères remerciements à René Mischler et à son équipe, à notre expert Jean-Marc Wanner et aux membres du Conseil de fondation, pour leur engagement, et souhaite de tout cœur que le développement de GaleniCare Fondation de prévoyance continue sur sa lancée!

Berne, en avril 2008

Felix Burkhard  
Président du Conseil de Fondation

## 3 Résumé

### 3.1 Les résultats en bref

\_Excédent des recettes en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 2'067'000.00 (année précédente: CHF 2'515'000.00).

\_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'OPP2, art. 44, 1<sup>er</sup> al. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

$$\frac{\text{Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes,} \\ \text{les comptes de régularisation passifs et les réserves de l'employeur} \times 100}{\text{Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance}}$$

\_Il en résulte un degré de couverture de 112.6% (année précédente: 111.2%).

\_Rendement global des placements 2.74% (année précédente: 5.89%).

\_La réserve de fluctuation de valeurs a été définie selon les principes de l'économie financière. Au 31.12.2007, la réserve de fluctuation de valeurs était de CHF 9'258'000.00 (12.0%). Elle a donc atteint pour la première fois sa valeur cible, qui correspond à 12% des engagements.

### 3.2 Activités

\_Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation s'est réuni une fois pour traiter notamment des questions clés suivantes:

- \_Acceptation du rapport annuel et des comptes 2006
- \_Abandon des adaptations de rentes
- \_Approbation de la révision partielle du règlement
- \_Approbation du règlement relatif à la constitution de réserves

\_Par décision rendue par voie de circulation, Monsieur Jean-Marc Wanner (désormais employé par Hewitt Associates SA) a été réélu comme expert en prévoyance professionnelle pour une durée d'un an.

### 3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

#### 3.3.1 Représentants de l'employeur

\_Pas de mutations. Les représentants de l'employeur ont été réélus jusqu'en 2010.

#### 3.3.2 Représentants du personnel

\_Pas de mutations. Les représentants du personnel ont été réélus jusqu'en 2010.

## 4 Comptes annuels

### 4.1 Bilan

#### 4.1.1 Actifs

	<b>2007</b>		<b>2006</b>	
<b>Placements</b>	CHF		CHF	
<b><u>Liquidités et créances</u></b>				
Liquidités et créances sur le marché monétaire	1'536'248.69		7'870'634.31	
Créances	6'133'740.56		10'294'704.41	
	7'669'989.25	8.73%	18'165'338.72	23.76%
<b><u>Obligations</u></b>				
Obligations suisses	9'847'730.00		4'803'500.00	
Parts de fondations/fonds de placements	12'542'650.79		11'021'225.69	
	22'390'380.79	25.48%	15'824'725.69	20.70%
<b><u>Hypothèques</u></b>				
Hypothèques aux assurés	130'000.00		130'000.00	
	130'000.00	0.15%	130'000.00	
<b><u>Actions</u></b>				
Actions suisses	9'814'866.90		9'951'222.10	
Actions étrangères	1'299'918.00		1'267'106.75	
Parts de fondations/fonds de placements	9'260'921.72		9'477'033.73	
	20'375'706.62	23.18%	20'695'362.58	27.07%
<b><u>Placements alternatifs</u></b>				
Hedge Fonds	2'206'981.53		2'051'977.75	
	2'206'981.53	2.51%	2'051'977.75	2.68%
<b><u>Bien immobiliers</u></b>				
Bien immobiliers/parts de propriétés immobilières	871'000.00		842'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements	10'266'969.27		5'795'348.80	
	11'137'969.27	12.67%	6'637'348.80	8.68%
<b><u>Placements mixtes</u></b>				
Parts de fondations/fonds de placements	16'025'128.20		10'160'144.00	
	16'025'128.20	18.23%	10'160'144.00	13.29%
<b><u>Placements auprès de l'employeur</u></b>				
Actions Galenica SA	990'000.00		682'500.00	
Comptes courants auprès de l'employeur	6'807'208.06		1'918'784.20	
	7'797'208.06	8.87%	2'601'284.20	3.40%
<b>Total placements</b>	<b>87'733'363.72</b>		<b>76'266'181.74</b>	
<b><u>Compte de régularisation actif</u></b>	<b>155'884.40</b>	<b>0.18%</b>	<b>189'972.30</b>	<b>0.25%</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>87'889'248.12</b>		<b>76'456'154.04</b>	

## 4.1.2 Passifs

	<b>2007</b>		<b>2006</b>	
	CHF		CHF	
<b><u>Dettes</u></b>				
Prestations de libre passage et rentes	801'587.25		76'465.65	
Banques/assurances	38'207.80		39'924.40	
Autres dettes	3'686.15		7'636.55	
	843'481.20	0.96%	124'026.60	0.16%
<b><u>Compte de régularisation passif</u></b>				
	27'149.10	0.03%	6'269.20	0.01%
<b><u>Réserve de contribution de l'employeur</u></b>				
	114'358.20	0.13%	169'273.45	0.22%
<b><u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u></b>				
Capital de prévoyance assurés actifs	74'298'539.15		65'830'734.20	
Capital de prévoyance retraités	2'665'829.50		2'489'198.00	
Provisions techniques	185'908.00		149'352.00	
	77'150'276.65	87.78%	68'469'284.20	89.55%
<b><u>Réserve de fluctuation de valeurs</u></b>				
	9'258'000.00	10.53%	7'687'300.59	10.05%
<b><u>Fonds libres</u></b>				
Situation en début de période	0.00		0.00	
Excédent	495'982.97		0.00	
	495'982.97	0.56%	0.00	0.00%
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>87'889'248.12</b>		<b>76'456'154.04</b>	

## 4.2 Comptes d'exploitation

	<b>2007</b> CHF	<b>2006</b> CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	2'597'417.85	2'048'694.50
Cotisations de l'employeur	5'172'050.20	4'552'101.10
Primes uniques	857'257.50	1'269'741.95
Cotisations supplémentaires	23'544.40	0.00
Apports dans la réserve de contribution de l'employeur	0.00	169'144.25
	<b>8'650'269.95</b>	<b>8'039'681.80</b>
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	9'453'584.30	9'840'223.25
Remboursement de versements anticipés EPL/ divorce	207'467.90	80'000.00
	<b>9'661'052.20</b>	<b>9'920'223.25</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>18'311'322.15</b>	<b>17'959'905.05</b>
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rentes de vieillesse	-187'664.00	-115'615.00
Rentes d'invalidité	-3'690.00	0.00
Prestations en capital à la retraite	-4'437'248.25	-179'310.20
	<b>-4'628'602.25</b>	<b>-294'925.20</b>
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-3'985'805.20	-4'185'176.75
Versements anticipés EPL/divorce	-866'945.50	-406'687.80
	<b>-4'852'750.70</b>	<b>-4'591'864.55</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-9'481'352.95</b>	<b>-4'886'789.75</b>
<u>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, Provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-6'826'435.35	-9'569'592.95
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance retraités	-176'631.50	-1'579'465.00
Dissolution/constitution de provisions techniques	-36'556.00	-103'865.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-1'641'369.60	-1'460'444.45
Dissolution/constitution de réserves de contribution	0.00	-169'144.25
	<b>-8'680'992.45</b>	<b>-12'882'511.65</b>
<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	1'623.50	11'587.70
Parts d'excédents provenant d'assurances	784'762.00	0.00
	<b>786'385.50</b>	<b>11'587.70</b>
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes d'assurance	-1'065'654.55	-1'438'360.00
Cotisations au fonds de garantie	-38'207.80	-39'924.40
	<b>-1'103'862.35</b>	<b>-1'478'284.40</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-168'500.10</b>	<b>-1'276'093.05</b>



Intérêts actifs	660'358.10	1'001'431.24
Produits des titres	841'702.65	706'536.10
Bénéfice sur les cours	1'823'984.96	3'213'278.59
Résultat net sur les placements immobiliers	90'793.85	101'491.95
Perte sur les cours	-850'449.63	-985'831.25
Frais d'administration des placements	-39'713.92	-33'571.70
Intérêts passifs	-33'017.06	-12'768.53
Intérêts sur la réserve de contribution de l'employeur	-3'636.30	0.00
<b>Résultat net des placements</b>	<b>2'490'022.65</b>	<b>3'990'566.40</b>
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration	-254'840.17	-199'899.80
	-254'840.17	-199'899.80
<b>Excédent des produits avant dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>2'066'682.38</b>	<b>2'514'573.55</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-1'570'699.41	-2'514'573.55
<b>Excédent des produits après dissolution/constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>495'982.97</b>	<b>0.00</b>

## 5 Annexe

### 5.1 Bases et organisation

#### 5.1.1 Forme juridique et but

\_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

\_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est une fondation partiellement autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

#### 5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801 et est soumise à la surveillance de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne.

\_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

#### 5.1.3 Indications des actes et des règlements

_Statuts	12.12.2001
_Règlement	19.05.2006 *
_Règlement de placement	19.05.2006 *
_Règlement relatif à la constitution de réserves	22.05.2007 *

\* produit pour l'approbation auprès de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations.

## 5.1.4 Organe de gestion/droit à la signature

### 5.1.4.1 Conseil de fondation

#### 5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

Mandat jusqu'en

Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2010
Marianne Ellenberger, Rüfenacht *	2010
Fritz Hirsbrunner, Lutry *	2010
Philippe Milliet, Pully *	2010

#### 5.1.4.1.2 Représentants du personnel

Ursula Langlotz, Liestal	2010
Sandra Medici-Tanner, Epalinges	2010
Juan-Carlos Regadera, Payerne	2010
Annemarie Zulauf, Thoune	2010

#### 5.1.4.2 Gérant

René Mischler, Hinterkappelen \*

#### 5.1.4.3 Expert

Jean-Marc Wanner, Hewitt Associates SA, Nyon 2008

#### 5.1.4.4 Organe de contrôle

Ernst & Young SA, Berne 2008

#### 5.1.4.5 Autorité de surveillance

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations, Berne

\* autorisé à signer (signature collective à deux)

### 5.1.5 Employeurs affiliés

\_Au cours de l'année sous revue, la société suivante a été affiliée à la fondation:

Vispach Apotheke SA                    1.7.2007

\_Les assurés de la Pharmacie du Théâtre SA ont été intégrés à GaleniCare SA au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

- \_Bahnhof Apotheken Thun SA
- \_Coop Vitality SA
- \_GaleniCare SA
- \_GaleniCare Management SA
- \_Golaz SA
- \_Hospilog SA
- \_Kloster Apotheke Muri SA
- \_Pharmacie de Courtepin SA
- \_Pharmacie Fridez SA
- \_Stern-Apotheke SA
- \_St. Jakob Apotheke SA
- \_Vispach Apotheke SA
- \_Winconcept SA
- \_Wynepharm SA

## 5.2 Evolution de l'effectif des assurés/retraités

### 5.2.1 Assurés actifs

\_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des assurés a évolué comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Bahnhof Apotheken Thun SA	15	12
Coop Vitality SA	189	151
GaleniCare SA	925	830
GaleniCare Management SA	89	82
Golaz SA	30	27
Hospilog SA	2	5
Kloster Apotheke Muri SA	18	16
Pharmacie de Courtepin SA	10	9
Pharmacie du Théâtre SA	0	11
Pharmacie Fridez SA	14	14
St. Jakob Apotheke SA	8	8
Stern-Apotheke SA	9	7
Vispach Apotheke SA	9	0
Winconcept SA	8	8
Wynepharm SA	8	9
	<u>1'334</u>	<u>1'189</u>

### 5.2.2 Bénéficiaires de rentes

\_Au cours de l'année sous revue, l'effectif des retraités a évolué comme suit:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Rentes de vieillesse	16	15
Rentes d'invalidité	1	0

## 5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

\_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux normes Swiss GAAP RPC 26.

### 5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

\_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

#### Catégorie d'investissement

- Monnaies  
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF  
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)  
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fond. de placement suisses et étrangères  
A la valeur du capital
- Parts d'hypothèques de fondations de placement  
A la valeur du capital
- Hypothèques et autres prêts  
A la valeur nominale
- Bien immobiliers  
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières  
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier  
A la valeur du capital
- Parts de fonds de placement immobilier  
Actions de sociétés immobilières (SI)  
A la valeur intrinsèque
- Actions étrangères  
A la valeur boursière
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères  
A la valeur du capital
- Fonds des actions  
A la valeur du capital
- Hedge Fonds  
A la valeur boursière
- Dettes  
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif  
A la valeur nominale
- Provisions non techniques  
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et réserves techniques  
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs  
Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière: Prix de vente du titre à la bourse suisse SWX le dernier jour de cotation de l'année.  
Valeur du capital: Valeur boursière diminuée des intérêts courus  
Valeur de rendement: Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché (7%).

### 5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

#### 5.3.3.1 Evaluation

\_La réserve de fluctuation de valeurs est calculée selon la méthode de l'économie financière. Voir détails page 18.

\_Le capital de prévoyance des retraités et les provisions techniques au 31.12.2007 correspondent aux capitaux de couverture calculés selon les techniques actuarielles.

#### 5.3.3.2 Tenue de la comptabilité et présentation des comptes

\_La comptabilité et la présentation des comptes sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

## 5.4 Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

### 5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

\_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

\_Au cours de l'année sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 1'065'880.55 (année précédente: CHF 1'440'960.70).

\_Au cours de l'année sous revue, la part d'excédent s'est élevée à CHF 784'762.00 (année précédente: CHF 0.00).

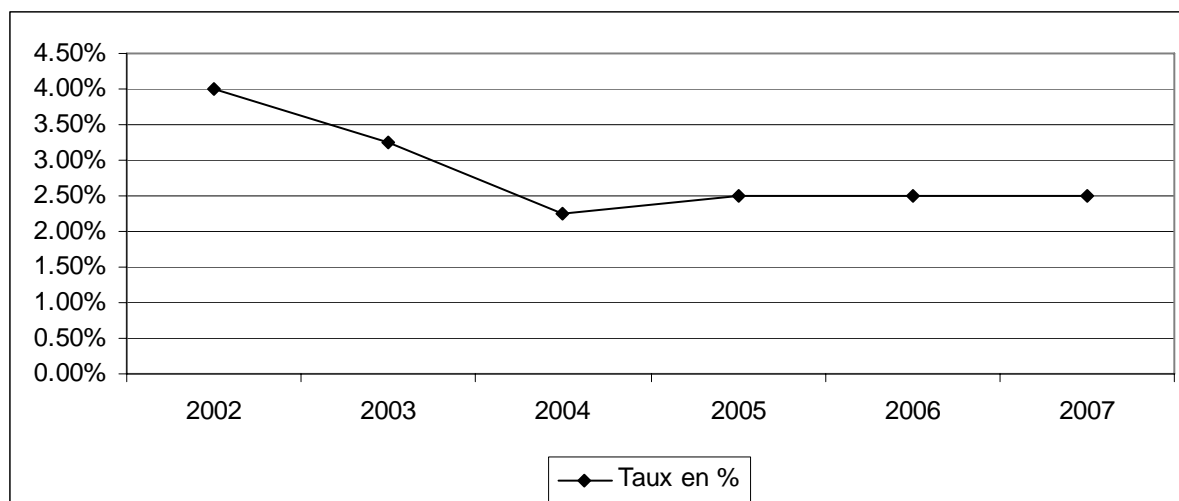
### 5.4.2 Développement et rémunération du capital de prévoyance

#### 5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance

\_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a augmenté de CHF 8'467'804.95 à CHF 74'298'539.15 (année précédente CHF: 65'830'734.20).

\_Au cours de l'année sous revue, le capital de prévoyance a été rémunéré à un taux d'intérêt de 2.50% (année précédente: 2.50%)

#### 5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



\_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés d'un intérêt selon le taux fixé par la loi (LPP).

### 5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

\_A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 32'437'368.90 (l'année précédente CHF 27'037'896.75) soit 44% du capital vieillesse total.

### 5.4.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

\_En 2007, le fonds des rentes a progressé de CHF 176'631.50 à CHF 2'665'829.50 (année précédente: CHF 2'489'198.00).



#### 5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

\_L'expert en prévoyance professionnelle de la fondation a évalué les engagements de prévoyance de la Fondation au 31 décembre 2007 à l'égard des pensionnés, ainsi que les réserves techniques nécessaires pour préfinancer l'augmentation de l'espérance de vie future. Les engagements ont été calculés en utilisant les bases techniques EVK 2000 4%.

Un contrat d'assurances couvrant les risques de décès et d'invalidité a été conclu par la Fondation avec une Compagnie d'assurances.

Le rapport d'expert figure au point 5.9.2.

De plus, une expertise périodique complète sera effectuée sur la base des comptes établis au 31 décembre 2007.

#### 5.4.6 Bases techniques

\_La Fondation applique les bases techniques de calcul EVK 2000 4%.

\_Dans le cas de la réserve technique il s'agit exclusivement de la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie. Du fait que la couverture en cas de décès et d'invalidité est entièrement réassurée, il n'est pas nécessaire de constituer des réserves supplémentaires.

\_Au cours de l'année sous revue, la réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie a augmenté de CHF 36'556.00 à CHF 185'908.00 (année précédente: CHF 149'352.00).

#### 5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

\_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

Fortune de prévoyance disponible

---

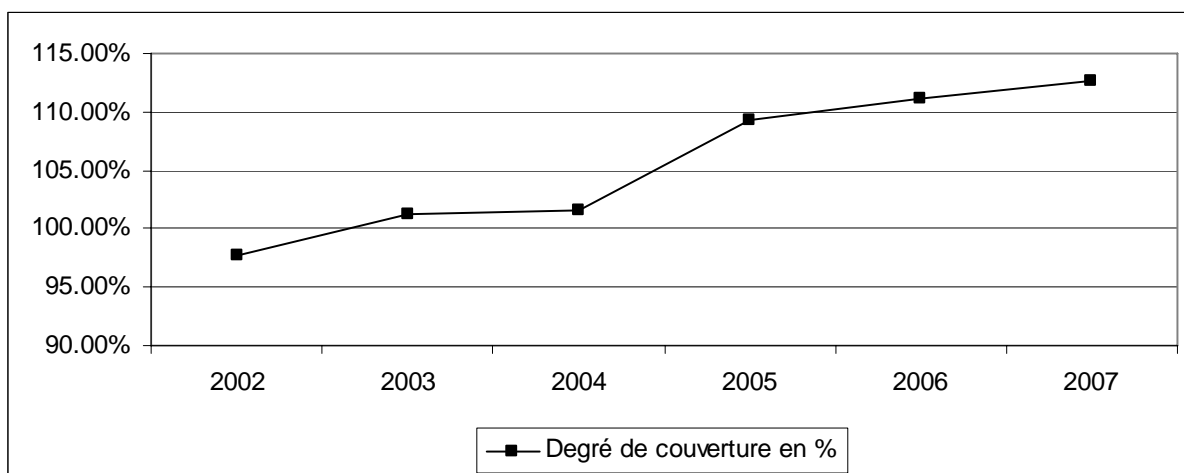
Capital de prévoyance actuariel nécessaire

\_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des engagements, des passifs de régularisation et des réserves de cotisations de l'employeur.

\_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

\_Le **degré de couverture** qui en résulte en conformité avec l'article 44 al. 1 OPP2 s'élève ainsi à **112.6%** (année précédente : 111.2%).

\_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



## 5.5 Explications relatives aux placements

### 5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

\_Les principes, les directives et les tâches liées aux placements sont définis par le règlement de placement du 19 mai 2006.

\_Toute rétrocession sera intégralement créditée au compte de la Fondation de prévoyance, ce que garantit une déclaration de loyauté établie par les membres du Conseil de fondation et la Direction.

### 5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

\_Les principes de la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon les principes de l'économie financière. Les bases de ces calculs sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placements. Sur la base de la nouvelle évaluation de la capacité de risque effectuée durant l'année sous revue et de la définition de la stratégie de placement 2008, la valeur de la réserve de fluctuation de valeurs doit représenter 12% des engagements (CHF 77'150'276.65).

\_Il en résulte une valeur cible de CHF 9'258'000.00 pour la réserve de fluctuation de valeurs. Il s'agit de la première fois que cette valeur cible a été atteinte.

### 5.5.3 Structure des placements selon OPP2

\_Les postes suivants se sont situés au-dessus ou en-dessous des fourchettes réglementaires:

#### Au-dessus

\_Actions suisses

\_Obligations étrangères en CHF

#### En-dessous

\_Obligations suisses

\_Obligations en monnaies étrangères

\_Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts par rapport aux fourchettes réglementaires. En raison de la situation actuelle sur les marchés financiers, il a toutefois renoncé à une correction.

\_Les créances envers l'employeur sont garanties par la banque RBS Coutts Bank AG à hauteur de CHF 10 millions (OPP2 art. 58) par une garantie bancaire.

L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré entre 3.5% et 4.0%.

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Limites OPP2	Etat au 31.12.2006 en %	Etat au 31.12.2007 en milliers de CHF	Etat au 31.12.2007 en %
Liquidités et créances	1.0%	0.0%	15.0%	100%	25.74	9'682	11.02
Obligations suisses en CHF	39.0%	25.0%	53.0%	100%	16.50	18'911	21.52
Hypothèques	2.0%	0.0%	4.0%	75%	0.17	130	0.15
Obligations étrangères en CHF	0.0%	0.0%	0.0%	30%	0.92	1'359	1.55
Obligations étrangères en mon. étrang.	10.0%	8.0%	12.0%	20%	6.91	6'843	7.79
Placements auprès de l'employeur (CC)	0.0%	0.0%	0.0%	max. fonds	2.51	6'807	7.74
Placements auprès de l'employeur (actions)	0.0%	0.0%	0.0%	libres	0.89	990	1.13
Actions suisses	10.0%	8.0%	12.0%	30%	13.96	10'834	12.33
Actions étrangères	15.0%	13.0%	17.0%	25%	16.86	13'814	15.72
Immeubles suisses	15.0%	10.0%	20.0%	50%	7.65	10'165	11.57
Immeubles étrangers	2.0%	0.0%	4.0%	5%	2.07	2'388	2.72
Placements alternatifs	6.0%	0.0%	9.0%	OPP2 art.59	5.82	5'966	6.79
<b>Total général</b>	<b>100.0%</b>			<b>100.0%</b>	100.00	87'889	100.00
Total monnaies étrangères	27.0%	21.0%	33.0%	30%	25.84	23'045	26.22
Total actions + placements alternatifs	31.0%	21.0%	38.0%	50%	36.64	30'614	34.83
Total valeur réelles	48.0%	31.0%	62.0%	70%	46.35	43'167	49.12
Total placements à long terme	58.0%	39.0%	74.0%	90%	53.26	50'010	56.90

#### 5.5.4 Extension des possibilités de placement sur la base du résultat du rapport (art. 59 OPP2)

\_Sur la base du rapport pertinent de PPCmetrics du 3 mars 2008, les placements autres que ceux prévus aux articles 53 et 55 OPP2 sont admissibles, dans la mesure où ils améliorent la structure de rendement et de risque de l'ensemble de la fortune.

\_Une dérogation à la limite de 5% relative aux placements sans garantie chez l'employeur, conformément à OPP2 art. 57, peut être motivée du fait de l'existence d'une garantie bancaire en faveur de la fondation de prévoyance selon OPP2 art. 58, pour un montant de CHF 10 millions.

\_Selon PPCmetrics, la réalisation de l'objectif n'est pas menacée par d'éventuels placements autres que ceux prévus par l'OPP2, dans le cadre de cette stratégie.

### 5.5.5 Produits financiers dérivés en cours

\_Le 31 décembre 2007, il n'existait aucun engagement financier.

### 5.5.6 Valeur du marché et cocontractants des prêts de titres en securities lending

\_Des titres d'un montant de CHF 5'337'579.00 étaient remis en prêt au 31 décembre 2007 (exercice précédent: CHF 0.00). Un résultat de CHF 2'861.70 (exercice précédent: CHF 0.00) a pu être réalisé sur le prêt de titres (securities lending).

### 5.5.7 Opérations de change à terme

\_Au jour de clôture il n'y avait aucune transaction de devises en cours.

## 5.6 Demandes de l'autorité de surveillance

\_Aucune

## 5.7 Autres informations relatives à la situation financière

\_Sous cette rubrique aucun fait marquant n'est à signaler.

## 5.8 Faits marquants après la clôture des comptes

\_Aucun fait marquant n'est à signaler.

Berne, le 23 mai 2008

GaleniCare Fondation de prévoyance

Felix Burkhard  
Président

René Mischler  
Gérant

## 5.9 Rapports

### 5.9.1 De l'organe de contrôle

A l'adresse du Conseil de  
GaleniCare Fondation de prévoyance, Berne

Berne, le 14 mars 2008

#### **Rapport de l'organe de contrôle**

\_En notre qualité d'organe de contrôle nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, comptes d'exploitation et annexes), la gestion et les placements, ainsi que les comptes vieillesse de la Fondation de prévoyance de GaleniCare pour l'exercice bouclé le 31 décembre 2007.

\_La responsabilité de l'établissement des comptes, de la gestion, des placements, et des comptes vieillesse incombe au Conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

\_Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliqués les règles relatives à la présentation des comptes, les placements financiers, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes dans leur ensemble. Dans notre vérification de la gestion, nous portons une appréciation sur l'observation des prescriptions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, la perception des cotisations et le versement des prestations. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

\_Comme il ressort du commentaire 5.5.3 Structure des placements selon OPP2, les limites réglementaires relatives aux placements n'ont pas été entièrement respectées au 31 décembre 2007.

\_Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements de fortune, de même que les comptes vieillesse, à l'exception du point évoqué ci-dessus concernant la gestion de fortune, sont conformes à la législation suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

\_Nous recommandons d'accepter les présents comptes annuels.

Ernst & Young SA

Vincent Studer  
expert comptable dipl.  
(responsable mandat)

Rita Casutt  
expert comptable dipl.

## 5.9.2 De l'expert agréé

**Conseil de Fondation de  
GaleniCare Fondation de prévoyance**  
Gutenbergstrasse 21  
Case postale 6263  
3001 Berne

Nyon, le 16 avril 2008

### **Rapport d'expertise sur la prévoyance professionnelle**

Mesdames, Messieurs,

\_En tant qu'expert reconnu de la fondation de prévoyance GaleniCare, je retiens les points suivants:

- a) Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de GaleniCare Fondation de prévoyance sont conformes aux prescriptions légales et notamment à l'article 53, alinéa 2, lettre b LPP.
- b) La structure technique de la caisse de pension est conforme au système de primauté des cotisations avec une partie épargne et une partie couverture du risque.
- c) Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
- d) Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élevait à 112.6% le 31 décembre 2007 (111.2% l'année précédente).
- e) Le Conseil de Fondation a décidé de verser un intérêt de 2.50% sur le capital de prévoyance des assurés.

\_J'espère que ces indications vous auront été utiles et je reste naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

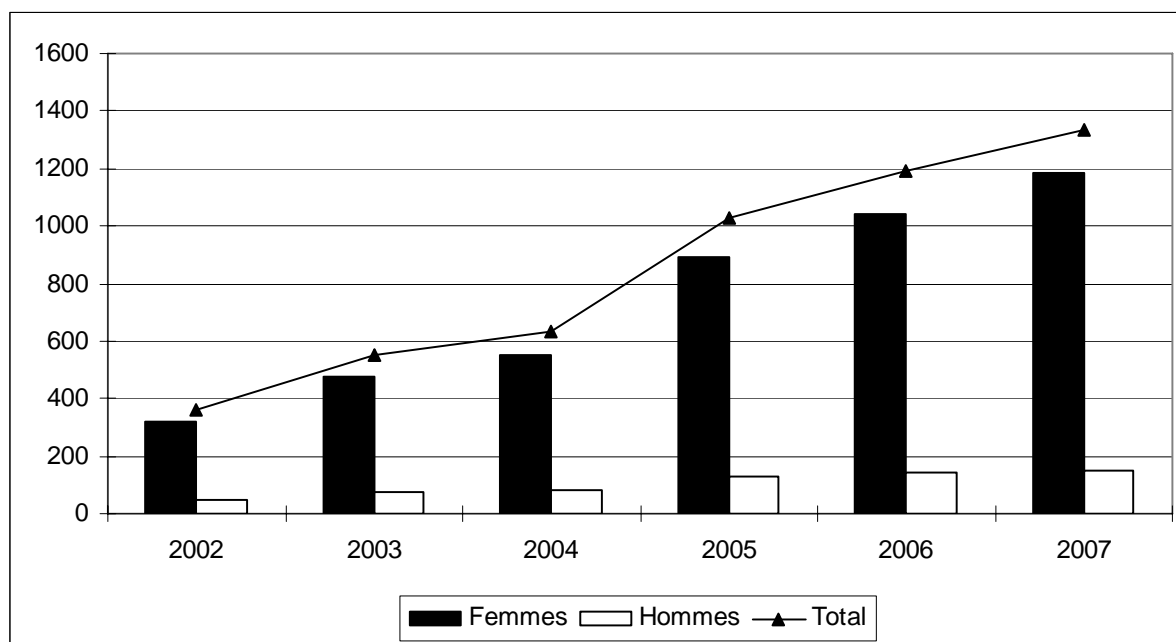
Avec mes meilleures salutations

Jean-Marc Wanner  
Expert fédéral dipl. en prévoyance prof.

## 5.10 Données statistiques

### 5.10.1 Evolution de l'effectif des assurés/retraités

\_L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:

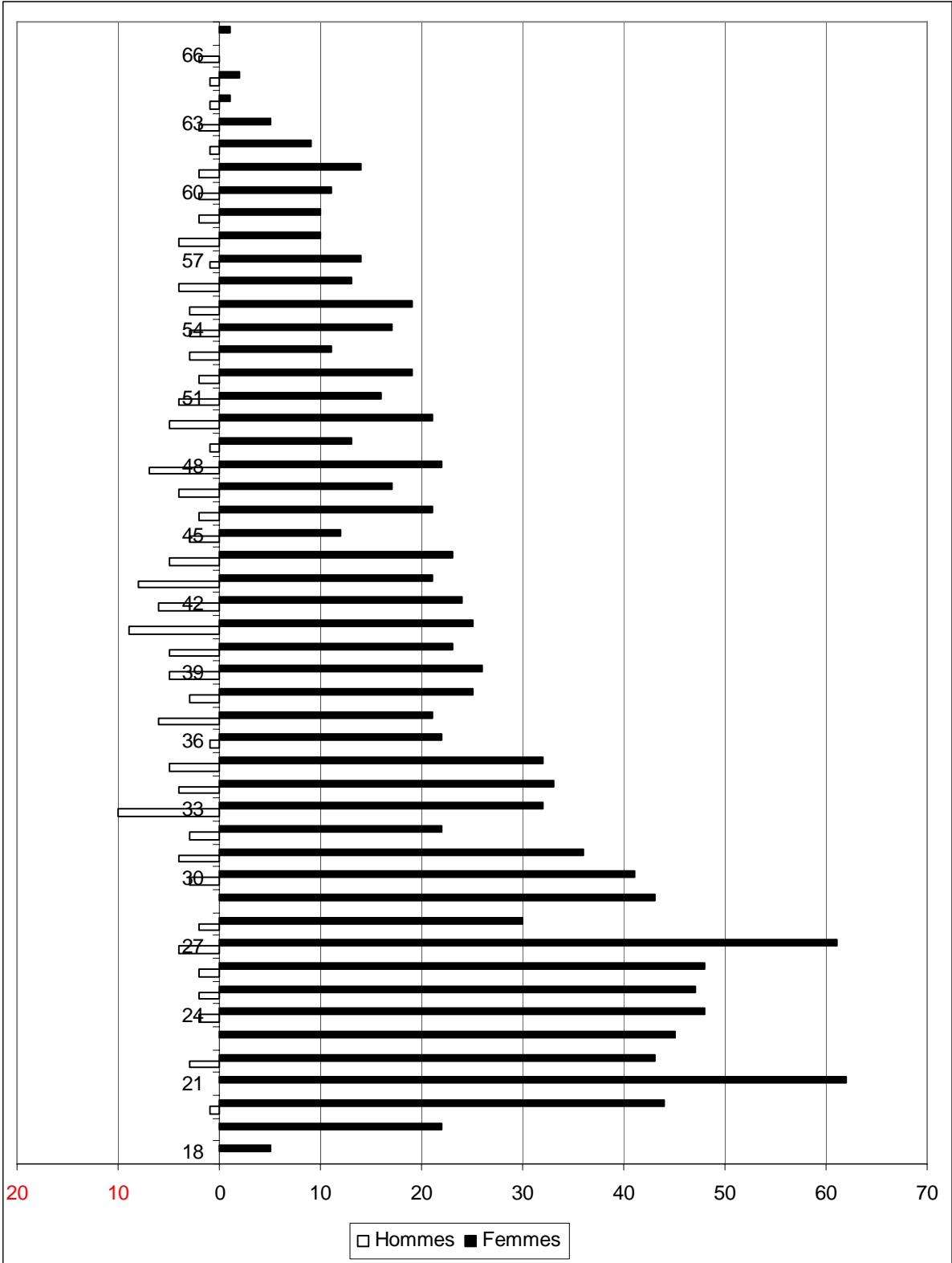


\_Age moyen des assurés actifs (en années/mois):

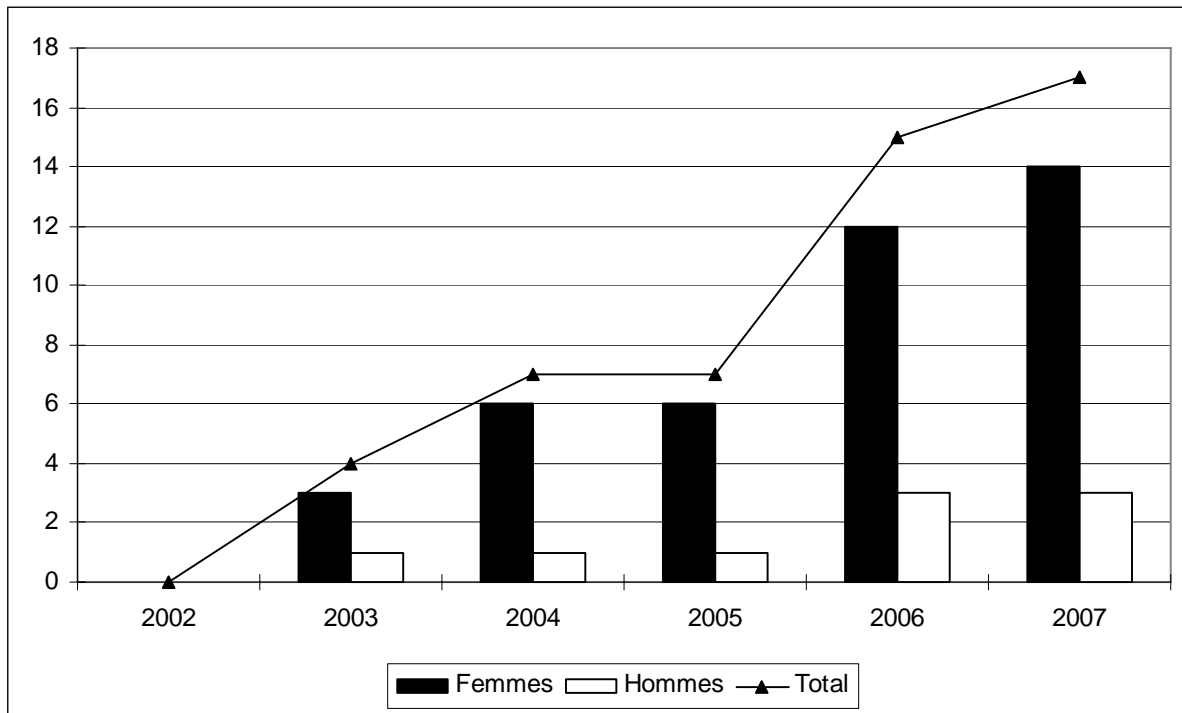
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Femmes	35/07	35/06
Hommes	43/01	41/08
Total	36/05	36/05



5.10.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



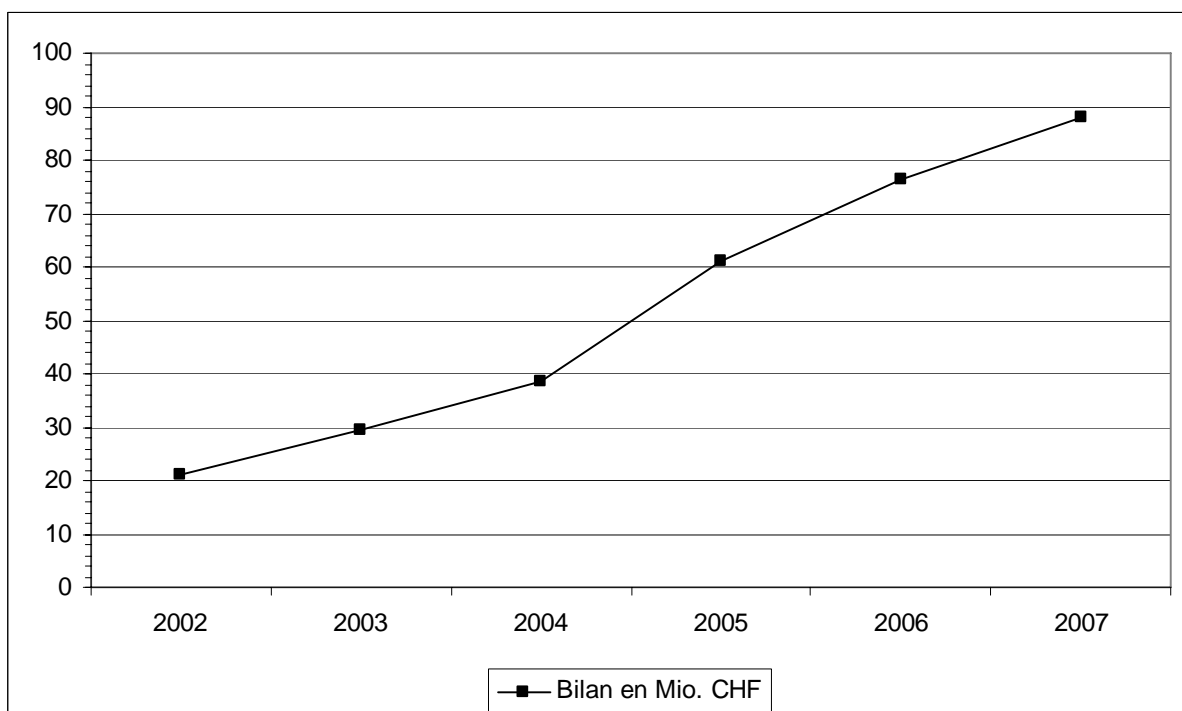
\_L'évolution de l'effectif des retraités est la suivante:



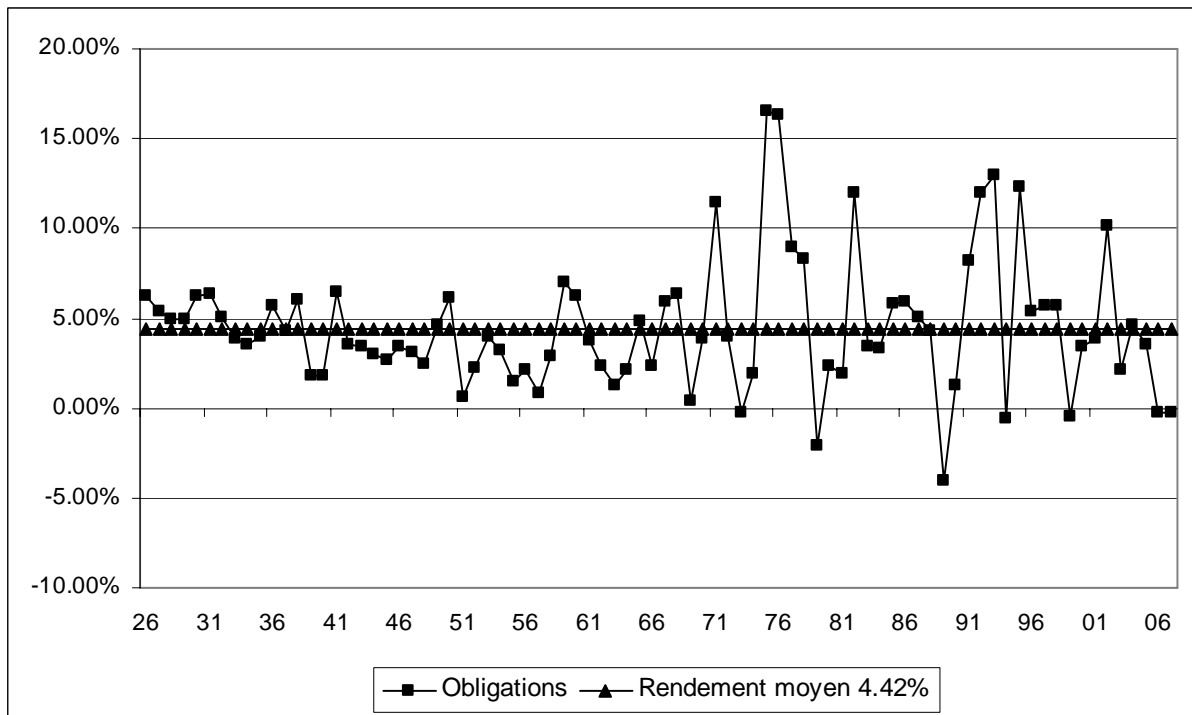
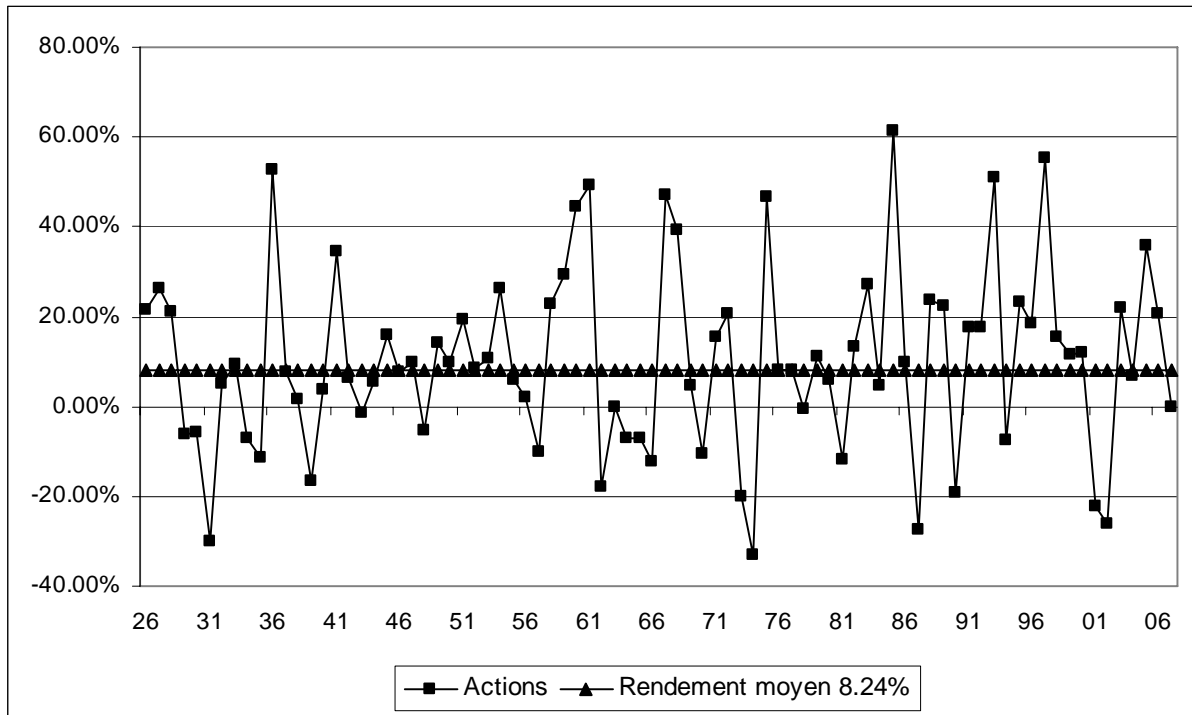
\_Age moyen des retraités (en années/mois):

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Bénéficiaires de rentes de retraite	66/09	65/11

### 5.10.2 Evolution du bilan

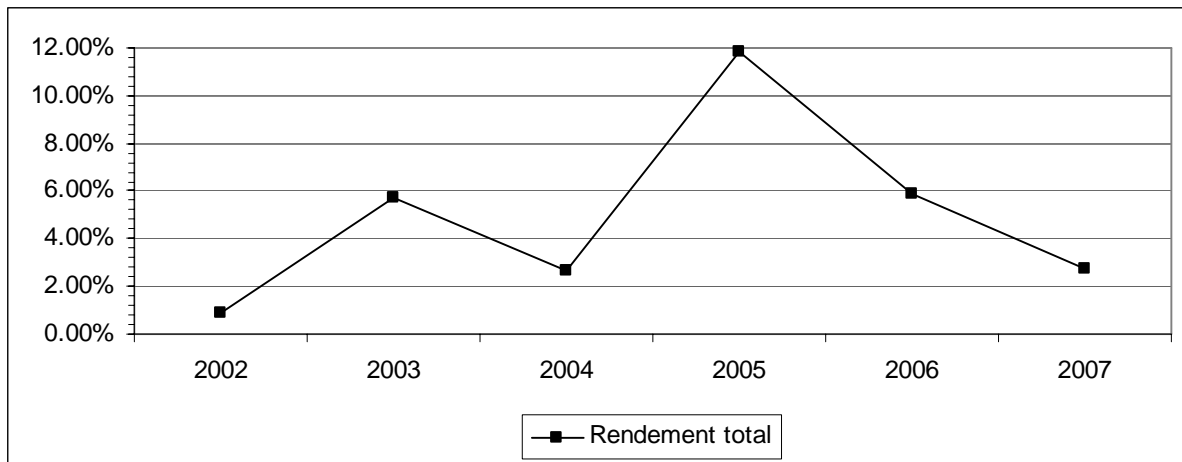


### 5.10.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



#### 5.10.4 Evolution du rendement total des placements

\_Rendement total des placements: 2.74% (année précédente: 5.89% ).



#### 5.10.5 Retrait du capital pour l'acquisition d'un logement en propriété

\_Au cours de l'année sous revue, 8 retraits de capitaux (année précédente : 7) ont été effectués, soit un total de CHF 867'000 (année précédente : CHF 407'000).

